

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

14 Novembre 2014

Dossier complet le :

02 Décembre 2014

N° d'enregistrement :

F07444 P0162

1. Intitulé du projet

Création d'un élevage porcin plein air

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

WOODGATE

Prénom

Matthew

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Autorisation de défichage

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Créer une exploitation agricole d'élevage
porcin avec vente directe de la production.

Voir notice ci-jointe

4.2 Objectifs du projet

Crée en élevage porcin naisseur engraisseur plein air avec transformation et vente directe.

Remarque: les demandeurs exerçaient cette activité au Royaume-Uni.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les parcelles brisées seront exploitées par les propriétaires actuelles avant la vente. Certaines d'entre elles seront clôturées suivant la législation en vigueur et des abris construits avant d'y installer les animaux. Le terrain ne sera pas dessouché dans un premier temps. L'eau sera transportée jusqu'aux enclos et aucune adduction ne sera réalisée. Un laboratoire de transformation de viande sera installé dans les bâtiments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les animaux de race "gloucester old spot" seront élevés en race pure, en naisseur-engraisseur. La viande sera écoulée tant sur les marchés qu'en expédition et éventuellement dans une boutique installée dans une ville voisine. La clientèle visée sera d'abord britannique et la découpe sera celle traditionnellement pratiquée au Royaume-Uni. Cependant M^{rs} Woodgate espèrent vivement faire découvrir et apprécier leurs produits à la clientèle locale.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Création d'une exploitation agricole par
l'intermédiaire du CFE de la Caisse

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de transformer d'anciennes parcelles boisées
en parcelles d'élevage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
hectares. (voir annexe 2 ci-jointe).	entre 3 et 5

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

MONTAIGUT
LE BLANC

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelles forestières

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Transformation de forêt en terres agricoles (entre 3 et 5 hectares).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Transformation d'anciennes parcelles boisées en parc d'élevage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, car l'impact de ce projet sur l'environnement est négligeable. Une faible partie du massif forestier existant sera utilisée et les déjections seront réparties sur une grande surface. La distance aux habitations et aux cours d'eau est supérieure aux distances réglementaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

MONTAIGUT LE RANC

le,

13 Novembre 2014

Signature

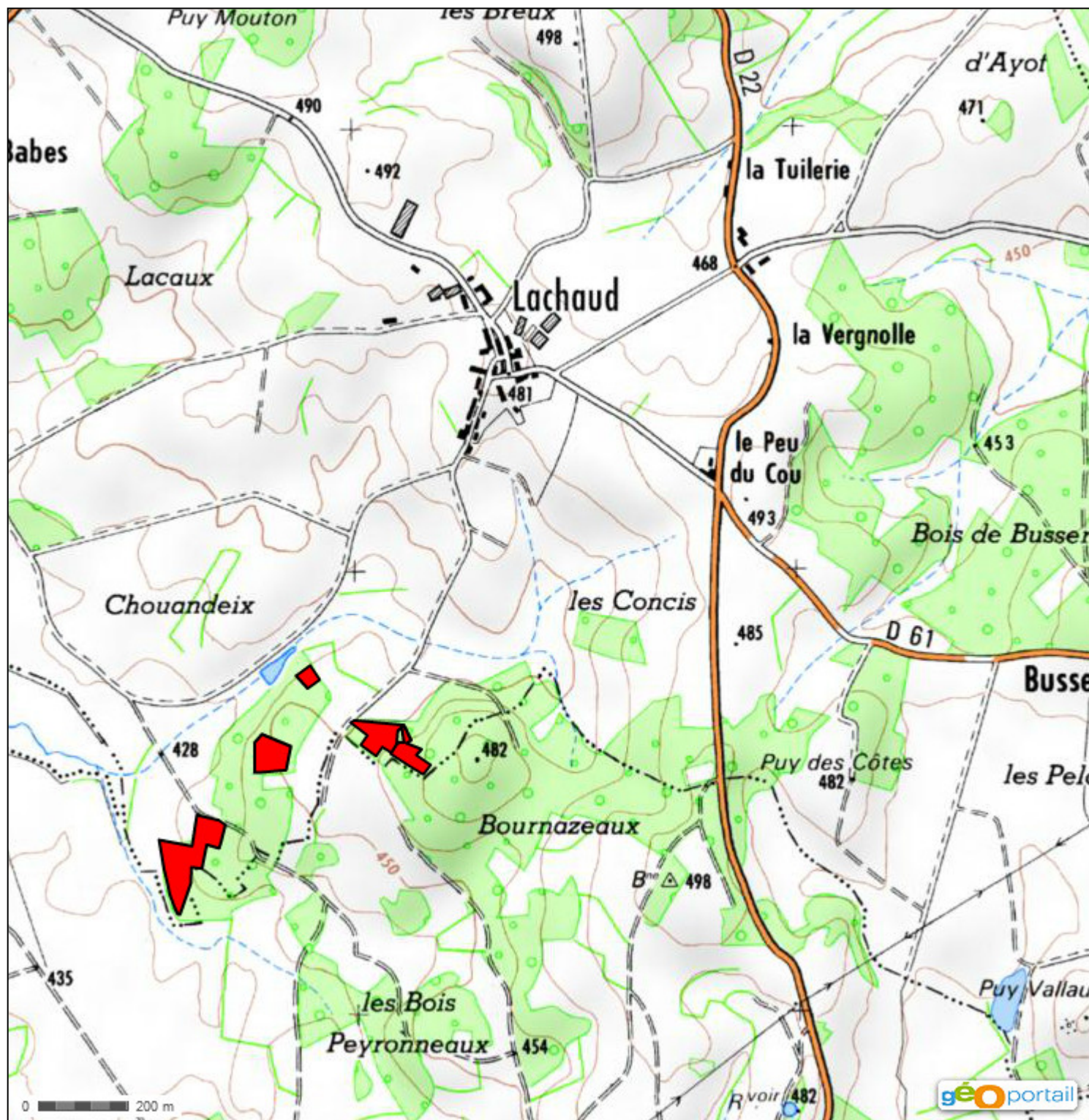
CM Woodgate



F07414P0162



F07414P0162





Département :
La CREUSE

Commune :
MONTAIGUT-LE-BLANC

Section : YO
Feuille : 000 YO 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/10/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

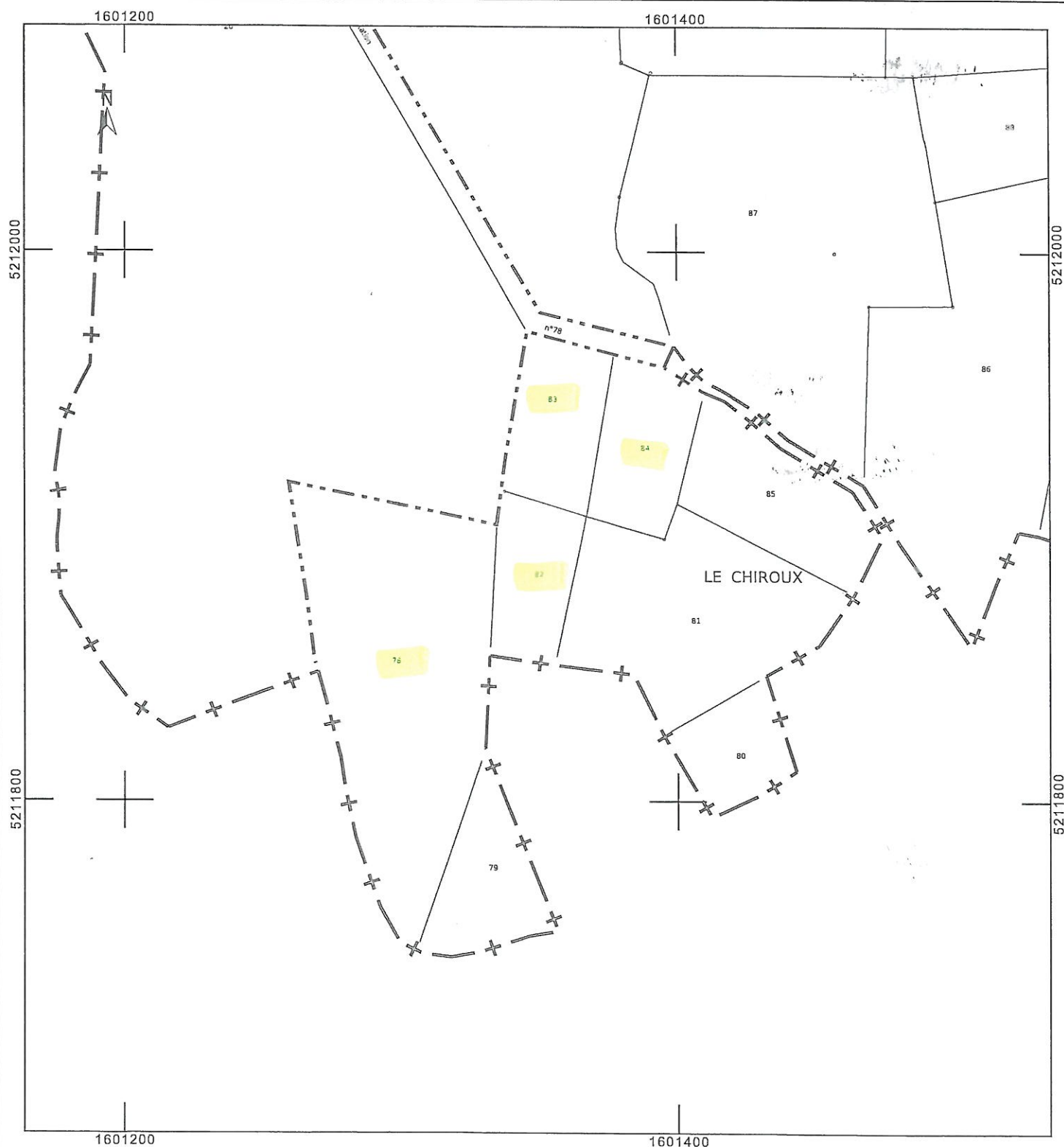
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
GUERET
3, avenue de Laure BP 102 23002
23002 GUERET cedex
tél. 05 55 51 63 23 -fax
cdf.gueret@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune :
MONTAIGUT-LE-BLANC

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
GUERET
3, avenue de Laure BP 102 23002
23002 GUERET cedex
tél. 05 55 51 63 23 -fax
cdif.gueret@dgi.finances.gouv.fr

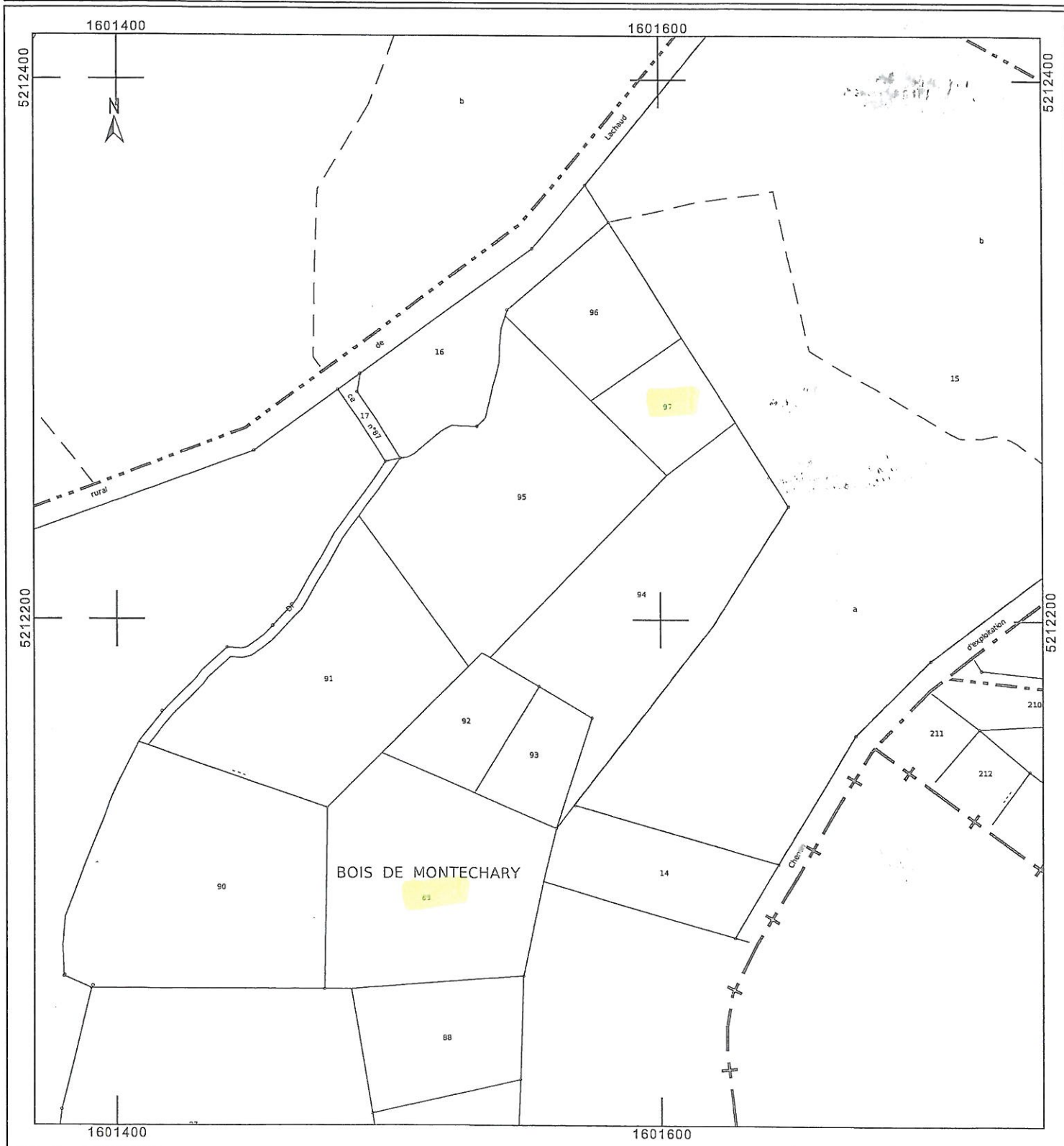
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/10/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
La CREUSE

Commune :
MONTAIGUT-LE-BLANC

Section : YP
Feuille : 000 YP 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/10/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

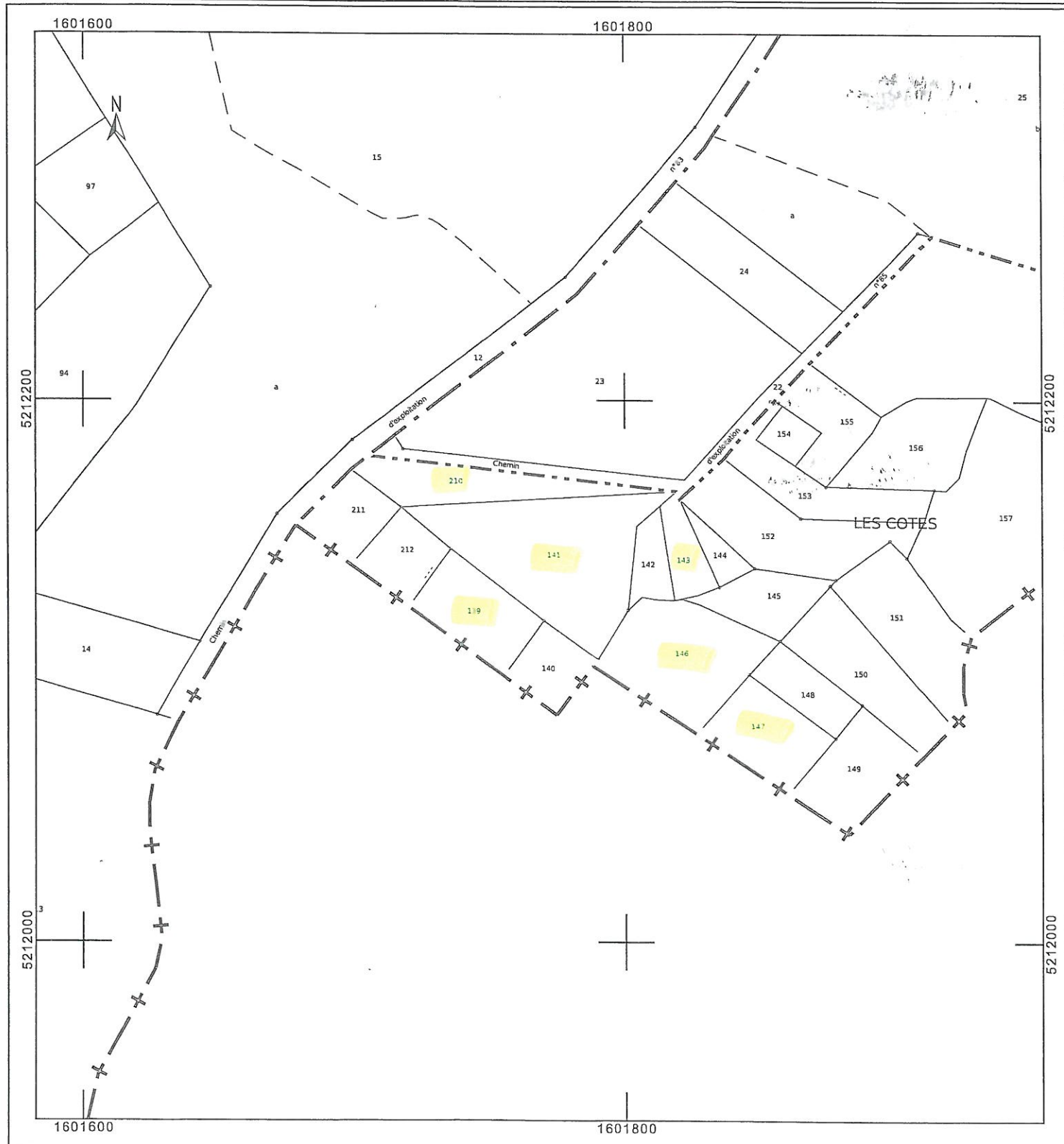
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
GUERET
3, avenue de Laure BP 102 23002
23002 GUERET cedex
tél. 05 55 51 63 23 -fax
cdif.gueret@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEXE 2

TOUTES CES PARCELLES SONT SITUÉES SUR LA COMMUNE DE
MONTAIGUT LE BLANC

ET PRÉVUES POUR ÊTRE REFRICHÉES

Section	N°	Lieudit	Surface
YO	82	La Breuille	00ha16a39ca
YO	83	La Breuille	00ha19a23ca
YO	89	La Côte	00ha56a98ca
YO	97	La Côte	00ha13a81ca
YP	139	Les Côtes	00ha11a20ca
YP	141	Les Côtes	00ha30a26ca
YP	143	Les Côtes	00ha04a56ca
YP	146	Les Côtes	00ha19a52ca
YP	147	Les Côtes	00ha11a17ca
YP	210	Les Côtes	00ha10a96ca

Section	N°	Lieudit	Surface
YO	78	La Breuille	00ha80a50ca
YO	84	La Breuille	00ha19a36ca

NOTICE EXPLICATIVE COMPLEMENTAIRE

Concernant la rubrique 3, nous avons demandé à Mr ANDRIEUX, de la DDT de Guéret ce qu'il convenait de répondre. La seule rubrique concernée est : demande de défrichement.

Pour la rubrique 4.5, nous avons joint une annexe avec la liste des parcelles et des surfaces. Comme expliqué au paragraphe suivant, il n'y a ni bâtiments ni épandage : il s'agit d'un élevage en plein air.

Nature du projet

Mr et Mme WOODGATE, qui achètent la propriété dont il est question, se proposent de continuer l'activité qui était la leur au Royaume-Uni : élever en plein air un petit nombre de porcins de race adaptée, et vendre directement leurs produits aux consommateurs au moyen d'un atelier de découpe et de transformation. Cet atelier pourra se situer soit dans leurs propres bâtiments existants, soit dans une ancienne boucherie de Bourganeuf qu'ils vont bientôt visiter pour éventuellement la louer.

Le nombre de truies déclarées lors de notre visite à la MSA de Guéret est de 21. Ce qui correspond à une présence maximum de 80 animaux environ sur l'ensemble du terrain. Ce nombre est nettement inférieur à celui d'un élevage porcin de plein air classique qu'il soit naisseur ou naisseur/engraisseur, avec vente des porcelets ou des porcs charcutiers vivants.

Aucune construction de bâtiments n'est prévue. Des abris légers et mobiles conformes à la réglementation seront utilisés.

Les déjections se font directement sur le terrain dans ce type d'élevage, et il n'y a ni fosse, ni matériel d'épandage.

L'eau de boisson sera transportée jusqu'aux parcs, et aucune adduction d'eau ne sera demandée.

Il n'y aura pas non plus de raccordement électrique des parcs d'élevage.

Consulté par nous sur le sujet, Mr ANDRIEUX nous a indiqué de façon très claire que ce projet n'est pas concerné par la réglementation sur les installations Classées pour la protection de l'environnement